

# LE PROCÈS DES MÉDECINS DE NUREMBERG

Le procès des médecins de Nuremberg, qui a eu lieu en 1946-1947, était dirigé contre 23 médecins et administratifs accusés d'avoir participé à des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité à travers les expérimentations médicales infligées aux déportés dans les camps de concentration. Le procès a abouti à la rédaction du Code de Nuremberg destiné à contrôler les futurs essais thérapeutiques réalisés sur des êtres humains.

par **Bruno Halioua\***

**L**e procès des médecins (*Medical case*) impliqués dans les expérimentations médicales dans les camps de concentration (tableau 1) a succédé au très célèbre Tribunal militaire international (TMI) qui avait jugé 22 dignitaires les plus importants du parti nazi, de l'armée et du Reich. C'est le premier des 12 procès organisés en zone d'occupation américaine qui ont été conduits contre des hommes politiques, des militaires, des industriels, des médecins, des juristes et des membres du bureau des Affaires étrangères. Il a commencé le 9 décembre 1946, soit 19 mois après la capitulation sans condition de l'Allemagne hitlérienne, alors que le monde entier était encore sous le choc de l'ampleur et de la gravité des crimes perpétrés par les nazis et de l'horreur de la Shoah. Le discours prononcé le premier jour par le brigadier-général Telford Taylor était extrêmement prophétique: « *Pour ces victimes, il est surtout important que ces incroyables événements soient clairement démontrés et prouvés en public, afin que nul jamais ne puisse mettre en doute que ce sont des faits et non des affabulations; et que cette cour, qui représente*

*à la fois les États-Unis et la voix de l'humanité tout entière, imprime à jamais ces actions et les idées qui les engendrèrent du sceau du crime et de la barbarie* ». <sup>1</sup>

## UN MODÈLE D'ORGANISATION JURIDIQUE

Le procès qui comporte 23 accusés, dont 20 médecins, a constitué un modèle d'organisation juridique avec 32 témoins présentés par l'accusation, 53 par la défense, et la citation de 1471 documents. Le système de défense développé par les 27 avocats s'est articulé autour de 7 axes :

- le caractère obsolète du serment d'Hippocrate élaboré 25 siècles auparavant ; Georg Wetz a qualifié le serment d'Hippocrate de pomme de discorde (*Streitobjekt*), « *inapplicable dans la situation actuelle* » ; <sup>2</sup>
- l'analogie des expérimentations qui ont été réalisées dans les camps de concentration avec celles qui ont été effectuées au même moment par les chercheurs améri-

Département de recherche en éthique, université Paris-Sud-11, réseau de recherche en éthique médicale, hôpital Saint-Louis, espace Éthique, 75010 Paris. [haliouab@yahoo.fr](mailto:haliouab@yahoo.fr)



Procès des médecins de Nuremberg.

cains, dont les thématiques de recherche étaient strictement les mêmes ;

– la responsabilité du totalitarisme hitlérien ; Karl Brand, qui était le médecin personnel d'Hitler, a déclaré que « *Lorsque la personnalité est dissoute au sein du corps collectif, toute demande qui lui est soumise doit être dissoute au sein du concept de système collectif ; les besoins de la société sont maintenant des besoins individuels, et l'être humain, ce complexe individuel, sert uniquement à l'intérêt de la société* » ;<sup>3</sup>

– la qualité morale et l'excellente réputation des médecins expérimentateurs allemands, qui ont été mises en avant afin de faire oublier les actes dont ils se sont rendus coupables ;

– le souhait d'améliorer le sort de l'humanité mis en avant par les accusés et leurs avocats ; ainsi pour appuyer son argumentation, l'avocat Robert Servatius a comparé la situation du médecin expérimentateur au médecin confronté à une épidémie de peste : « *Vous avez un médicament susceptible de la combattre. Cependant, vous devez l'essayer sur quelqu'un et le chef de la ville, mettons le maire, vient vous trouver et vous dit : "Voici un criminel condamné à mort, sauvez-nous en effectuant l'expérience sur cet homme." Refuseriez-vous de le faire ?* » ;<sup>4</sup>



Expérience de refroidissement thermique réalisée à Dachau.

Expérience sur les hautes altitudes réalisée aussi à Dachau.

- la nécessité de réaliser des expériences sur des êtres humains en raison des limites des modèles expérimentaux animaux ;
- la participation des détenus aux expériences, qui est l'occasion pour eux de se racheter pour les délits qu'ils ont commis...

Arthur Caplan a évoqué le « silence relatif » des spécialistes de l'éthique médicale à propos de l'argumentation de la défense : « *Il est plus facile et moins dérangeant de rattacher les expérimentations médicales criminelles nazies à des actes de perversion menés par un petit groupe d'individus lunatiques, déviants et de second ordre. C'est plus facile, mais c'est faux* ». <sup>5</sup> Il est important de souligner que les expériences médicales ont toutes été conduites avec l'aval des autorités à l'aide de crédits publics, et ont été planifiées en collaboration étroite avec les plus grandes institutions de recherche d'Allemagne. De nombreux médecins allemands prestigieux, qui ont bénéficié du fruit des recherches réali-

sées dans les camps, n'ont jamais été inquiétés, tandis qu'une proportion importante du corps médical était au courant de ces expérimentations. Ainsi, Alexander Mitscherlich écrit en 1947 que les 23 accusés du procès des médecins de Nuremberg ne représentaient « *que la partie émergée de l'iceberg car le mal s'était étendu à l'ensemble du corps médical, ce qui semblait une évidence* ». <sup>6</sup>

### L'ÉLABORATION DU CODE DE NUREMBERG

Un des éléments les plus importants du procès des médecins de Nuremberg a été la prise de conscience par les juges du vide juridique dans le domaine des expérimentations sur l'homme. <sup>7</sup> Au terme des 133 jours du procès, le Ministère public a jugé nécessaire de rédiger un code de droit international sur l'expérimentation humaine avec des règles précises afin qu'il ne puisse plus

TABEAU 1

Crimes perpétrés dans le cadre de camps de concentration et retenus au cours du procès de Nuremberg

Type d'expérience	Lieu	Période	Commanditaire
Expériences de la survie des êtres humains à des hautes altitudes	Dachau	Mars - août 1942	Luftwaffe
Expériences de refroidissement thermique	Dachau	Août 1942 - mai 1943	Luftwaffe
Expériences sur l'eau de mer potable	Dachau	Juillet - septembre 1944	Luftwaffe et Kriegsmarine
Essais de vaccination contre le paludisme	Dachau	Février 1942 - avril 1945	Wehrmacht
Expériences sur le typhus et sur les maladies infectieuses (fièvre jaune, variole, typhoïde, choléra, diphtérie)	Buchenwald, Natzweiler	Décembre 1941 - février 1945	Wehrmacht
Expériences sur l'ictère infectieux	Sachsenhausen, Natzweiler	Juin 1943 - janvier 1945	Wehrmacht
Expériences sur les conséquences de l'ypérite	Sachsenhausen, Natzweiler	Septembre 1939 - avril 1945	Wehrmacht
Expériences sur les conséquences de différents poisons	Buchenwald	Décembre 1943 - octobre 1944	Wehrmacht
Expériences sur les conséquences des bombes incendiaires	Buchenwald	Novembre 1943 - janvier 1944	Wehrmacht
Expériences évaluant l'efficacité thérapeutique des sulfamides et la régénération des os des muscles et des nerfs	Ravensbrück	Juillet 1942 - décembre 1943	Wehrmacht
Expériences de stérilisation	Auschwitz, Ravensbrück	Mars 1941 - janvier 1945	Auschwitz

se produire de dérapages éthiques. Il a été élaboré par quatre juges du tribunal militaire américain et il repose en grande partie sur les dépositions des deux médecins experts américains cités par l'accusation, le professeur Andrew Ivy et le docteur Leo Alexander. L'importance du Code de Nuremberg (tableau 2) réside dans le fait qu'il a constitué le point de départ de la prise de conscience des dangers des progrès de la science et de la nécessité de l'encadrer par un certain nombre de règles. Il est considéré comme un code légal de droits humains et non comme un code de déontologie médicale qui devrait être appliqué seulement par des médecins.<sup>8</sup>

## LE JUGEMENT

Les 23 accusés ont tous plaidé « non coupable » (*nicht schuldig*). Après le réquisitoire et les plaidoiries de la défense, au terme du jugement rendu les 20 et 21 août 1947, 7 accusés ont été acquittés en application du principe de la *common law* selon lequel la culpabilité doit

être établie « au-delà d'un doute raisonnable » ;<sup>9</sup> 16 accusés ont été reconnus coupables, 5 ont été condamnés à la réclusion à perpétuité, 4 à de longues peines d'emprisonnement ; aucun appel n'a été possible ; 7 accu-

sés ont été condamnés à mort. Les exécutions ont eu lieu dans la prison de Landsberg le 2 juin 1948. Condamné à mort le 20 août 1947, Karl Brandt a déclaré avant d'être exécuté : « *J'ai toujours combattu en conscience pour mes convictions, avec droiture, franchise, et à visière ouverte (mit offenem Visier). Je suis prêt (Ich bin bereit)* ». •

TABLEAU 2

### Le Code de Nuremberg

- 1 Le consentement volontaire du sujet humain est absolument essentiel. Cela signifie que la personne intéressée doit jouir de la capacité légale totale pour consentir : elle doit être laissée libre de décider, sans intervention de quelque élément de force, de fraude, de contrainte, de supercherie, de duperie ou d'autres formes de contraintes ou de coercition.
- 2 L'expérience doit avoir des résultats pratiques pour le bien de la société impossibles à obtenir par d'autres moyens : elle ne doit pas être pratiquée au hasard et sans nécessité.
- 3 Les fondements de l'expérience doivent résider dans les résultats d'expériences antérieures faites sur des animaux, et dans la connaissance de la genèse de la maladie ou des questions de l'étude, de façon à justifier par les résultats attendus l'exécution de l'expérience.
- 4 L'expérience doit être pratiquée de façon à éviter toute souffrance et/ou dommage physique et mental non nécessaires.
- 5 L'expérience ne doit pas être tentée lorsqu'il y a une raison a priori de croire qu'elle entraînera la mort ou l'invalidité du sujet, à l'exception des cas où les médecins qui font les recherches servent eux-mêmes de sujets à l'expérience.
- 6 Les risques encourus ne devront jamais excéder l'importance humanitaire du problème que doit résoudre l'expérience envisagée.
- 7 On doit faire en sorte d'écartier du sujet expérimental toute éventualité, si mince soit-elle, susceptible de provoquer des blessures, l'invalidité ou la mort.
- 8 Les expériences ne doivent être pratiquées que par des personnes qualifiées. La plus grande aptitude et une extrême attention sont exigées tout au long de l'expérience, de tous ceux qui la dirigent ou y participent.
- 9 Le sujet humain doit être libre, pendant l'expérience, de faire interrompre l'expérience, s'il estime avoir atteint le seuil de résistance, mentale ou physique, au-delà duquel il ne peut aller.
- 10 Le scientifique chargé de l'expérience doit être prêt à l'interrompre à tout moment, s'il a une raison de croire que sa continuation pourrait entraîner des blessures, l'invalidité ou la mort pour le sujet expérimental.



Bruno Halioua a publié « **Le procès des médecins de Nuremberg. L'irruption de l'éthique médicale moderne** » (Éditions Vuibert 2007). Voir *La Revue du Praticien* du 31 octobre 2007, p. 1854.

## NOTES et RÉFÉRENCES

1. Trials of War Criminals before the Nuremberg Military Tribunals under Control Council Law N° 10. Nuremberg, October 1946-April 1949. Washington D.C. : U.S. G.P.O, 1949-1953.
2. Bayle François. Croix gammée contre caducée. Les expériences humaines en Allemagne pendant la Deuxième Guerre mondiale, Neustadt (Palatinat), Commission des crimes de guerre, 1950 : p.1487.
3. Bayle François. Ibid, p.1473.
4. Bayle François. Ibid, p. 1452.
5. Caplan Arthur L. The doctor trial and analogies to the Holocauste in contemporary bioethical debates. In The nazi doctors and the Nuremberg Code. George J. Annas and Michael A. Grodin. Oxford: Oxford University Press, 1992:256-9.
6. Ternon Yves. In 1946-1996, le procès des médecins à Nuremberg : éthique, responsabilité civique et crimes contre l'humanité. Actes du colloque tenu à l'Unesco les 7 et 8 décembre 1996. Centre Rachi. Revue d'histoire de la Shoah (Paris) 1997 ; p. 24.
7. Marrus MR. The Nuremberg doctors' trial in historical context. Bull Hist Med 1999 Spring;73:106-23.
8. Tiedt TN. The Nuremberg Code, informed consent, and involuntary treatment. JAMA 1997 Mar 5;277:712-3.
9. Marrus MR. The Nuremberg doctors' trial in historical context. Bull Hist Med 1999 Spring;73:106-23.